

**Mouvements sur les postes comptables C2 et C3
2017-1
(vacances ouvertes du 1^{er} janvier au 30 juin 2017)**

CAP des 14 et 15 novembre 2016

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Solidaires Finances Publiques vous demande de faire remonter au Directeur général cette déclaration liminaire.

Sa volonté de changer les règles de fonctionnement des CAP au 1er janvier 2017 (non remboursement de frais des élus suppléants) porte atteinte au bon fonctionnement du paritarisme.

Cette attaque est d'autant plus inacceptable qu'elle intervient en cours de mandat et en contradiction avec son règlement intérieur.

Solidaires Finances Publiques demande au Directeur général l'abandon de ce projet et mettra tout en oeuvre, en cas de refus, pour combattre l'arbitraire que contient ce nouveau dispositif.

I Faisons du 15 novembre une journée morte à la DGFIP !

Solidaires Finances Publiques dénonce :

- les dizaines de milliers de suppressions d'emplois qui fragilisent l'exercice de ses missions.
Entre **2002** et **2016**, la **DGFIP** a **perdu** près de **35 000 emplois**, soit près d'**un agent sur 4 !**

En 2017, ce sont encore 1 815 emplois qui seront supprimés à la DGFIP (annonce faite lors du dernier CTR).

La diminution des moyens humains amène l'Administration à rechercher des gains de productivité en procédant à d'**incessantes réformes inadaptées** qui ne font que dégrader de plus en plus les conditions de vie au travail.

- l'absence de prise en considération des **qualifications** et des **technicités** exigées des fonctionnaires de la DGFIP qui se mobilisent quotidiennement pour accomplir de la manière la plus consciencieuse possible toutes les missions de service public de notre Administration.

- la remise en cause des **droits et garanties** des agents en matière de gestion des personnels.
A titre d'exemple pour la catégorie A : affectation au choix des A+ dans toutes les directions nationales et spécialisées, délai de séjour porté à 3 ans sur ces postes, « bilan

de compétences» tous les 5 ans des cadres A+ et des cadres A affectés auprès de certaines structures...

Solidaires Finances Publiques renvoie à ses nombreuses publications pour ce qui est de l'intégralité de son revendicatif.

Concernant le cadre A+, sont réitérés dans le cadre de cette déclaration liminaire les points suivants :

Pour les inspecteurs divisionnaires des Finances publiques

- Une forte revalorisation du régime indemnitaire des inspecteurs divisionnaires «administratifs».
- L'abondement très conséquent des emplois de la filière IDIV expert .
- La linéarité de carrière entre les deux classes du grade d'inspecteur divisionnaire pour les filières chefs de service et experts et donc l'ouverture à la hors classe dès le 2ème échelon d'IDIV CN.
- Un échelon terminal des inspecteurs divisionnaires à l'IB 1015 (IM 821) hors transfert primes/points donc à l'IM 830.

Pour les inspecteurs principaux des Finances Publiques

- Un échelon terminal d'IP à l'IB 1100 (IM 881), hors transfert primes/points donc à l'IM 890.
- La linéarité de carrière entre les grades d'IP et d'AFiPA.

Pour les Administrateurs des Finances Publiques Adjoints

- Un échelon terminal d'AFiPA à l'IB 1216 (IM 963), hors transfert primes/points donc à l'IM 972.
- La linéarité entre le 6ème et le « 7ème échelon » du nouveau grade d'AFiPA et donc la suppression du contingentement fixé à 20 % au maximum du nombre d'agents de ce grade classé dans « l'échelon spécial ».
- La mise en oeuvre immédiate du 7ème échelon du grade d'AFiPA.

Face au blocage des carrières administrative et comptable, Solidaires Finances Publiques exige :

- la **création d'emplois administratifs de Chefs de Service Comptable** pour les AFiPA, les IP et les IDIV et la possibilité d'une carrière administrative parallèle à celle des emplois comptables.
- La **réduction des délais de séjour**.

**Pour un service public digne de ce nom,
pour l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations,
pour la reconnaissance de nos qualifications,
pour le respect de nos droits et garanties,**

Solidaires Finances Publiques appelle comme de nombreuses autres organisations à une journée de grève demain 15 novembre !

II La situation des inspecteurs divisionnaires ex-inspecteurs principaux

Les inspecteurs principaux de l'ex-Direction Générale des Impôts nommés avant le 1er janvier 2012 comptables sur des postes équivalents à l'actuelle catégorie C2 ont été reversés d'office dans le grade d'inspecteur départemental des Impôts ou dans celui d'inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques.

Cependant, le décret du 26/08/2010 et celui du 02/08/1995 modifié le 29/06/2004 permettaient statutairement aux inspecteurs principaux d'exercer des fonctions comptables.

Dans le cadre de PPCR, ces cadres IDIV HC ex-IP veulent être réintégrés sur leur demande dans le grade d'inspecteur principal par un ajout au décret n°2010-986 du 26/08/2010 portant statut des cadres A de la DGFIP.

L'article 31 dudit décret comportait déjà une mesure catégorielle :

"Les inspecteurs départementaux de 1ère classe, les receveurs des Finances et les trésoriers principaux de 1ère catégorie qui détenaient antérieurement respectivement le grade de directeur divisionnaire des impôts ou de directeur départemental du Trésor public sont reclassés dans le grade d'administrateur des Finances publiques adjoint en fonction de l'échelon et du rang qui auraient été les leurs s'ils n'avaient pas cessé d'appartenir au grade de directeur divisionnaire des impôts ou de directeur départemental du Trésor public".

Il est demandé d'ajouter l'alinéa suivant :

"Les inspecteurs principaux des Impôts devenus inspecteurs départementaux comptables avant le 01/09/2011 et les inspecteurs principaux des Finances publiques devenus inspecteurs divisionnaires hors classe comptables avant le 01/01/2012 sont reclassés sur leur demande dans le grade d'inspecteur principal des Finances Publiques en fonction de l'échelon et du rang qui auraient été les leurs s'ils n'avaient pas cessé d'appartenir au grade d'inspecteur principal. "

En gestion ces collègues sont **considérés comme des IP**, il s'agit désormais de **les rétablir statutairement** par cette mesure d'**équité** et de **reconnaissance de leur carrière**.

En cas de refus de la centrale, nous vous demandons expressément de le mentionner dans le procès verbal.

III - L'examen du projet de mouvement soumis à cette CAP

- report des postes vacants C2 sur un autre quota faute de candidat

Pour les postes C2 dévolus aux IDIV HC sur emplois administratifs, le quota n'a pu être saturé, faute de candidats. Seuls 8 IDIV HC ont été retenus : leur ancienneté est comprise entre le 3ème échelon avec une date de prise de rang au 15/11/2013 et le 2ème échelon avec une date de prise de rang au 01/05/2015.

Les postes restés vacants ont été reportés sur le quota réservé aux AFIPA/IP mais n'ont pu être pourvus, faute de candidat.

Ils ont donc été offerts aux IDIV CN en promotion.

Solidaires Finances Publiques partage cette façon de faire et rappelle sa position face à l'évolution proposée par la DG.

En cas de non saturation du quota réservé aux IDIV HC administratifs, l'administration envisage de reporter les postes non pourvus sur le quota réservé aux IDIV CN.

Solidaires Finances Publiques n'est pas hostile à cette évolution mais ce changement de règle ne peut être opéré que dans le cadre d'une redéfinition de l'ensemble des quotas (à savoir des postes C2 mais aussi des postes C1).

En attendant, il convient de procéder en deux temps comme dans ce mouvement (report sur quota AFIPA/IP et à défaut de candidat, postes offerts aux IDIV CN en promotion).

➤ La gestion du vivier

Seules 55 promotions sur des postes comptables C3 ont été opérées au titre du 1^{er} semestre 2017 :

- 35 promotions sur place dont 31 dans le quota de 50 % et 4 hors contingent s'agissant de promotion sur place liées à des restructurations.
- 20 promotions d'inspecteurs occupant un emploi administratif.

Cette situation résulte de la décision retenue par la Direction Générale de ne procéder qu'à un seul mouvement administratif annuel qui aura lieu au cours du 2^{ème} semestre 2017.

A l'examen du projet de promotion des inspecteurs au grade d'inspecteur divisionnaire, nous constatons que sont promus :

- 8 inspecteurs du vivier 2015
- 21 inspecteurs du vivier 2016
- 26 inspecteurs du vivier 2017

soit 55 inspecteurs au total. (il reste 511 inspecteurs dans le vivier, 82 du vivier 2015, 193 du vivier 2016, 236 du vivier 2017).

Il reste au total 511 inspecteurs toutes promotions confondues dans le vivier en attente d'un poste qui ne peuvent postuler qu'à 6 mouvements comptables semestriels et 3 mouvements administratifs annuels.

Mais la question que nous avons posée lors de la précédente CAP demeure : comment régler le problème des candidats arrivant en fin de vivier sans obtenir de poste malgré l'étendue de leurs demandes précédentes ?

Pour Solidaires Finances Publiques, cette situation doit se régler en souplesse et avec largeur de vue.

Solidaires Finances Publiques tient à remercier le Bureau RH-1B pour son accueil et sa disponibilité.

COMPTE RENDU

La présidente de la CAP s'engage à faire remonter cette déclaration liminaire au Directeur général.

Elle ne prend pas position sur le sujet des élus suppléants et les motifs d'appel à la grève.

Concernant les IDIV ex-IP, elle rappelle la réponse négative du Directeur général adjoint M Mazauric (ce sujet est fermé).

Suite à notre demande expresse, cette réponse sera inscrite au procès-verbal.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE CE MOUVEMENT

	2017-1	2016-2	2016-1	2015-2	2015-1
Nombre de formulaires de vœux	1 825	1 979	2 363	1 998	2 347
Dont AFIPA	14	16			
Dont IP	194	235			
Dont IDIV HC	371	344			
Dont IDIV CN	842	1003			
Dont inspecteurs	404	381			
Nombre de lignes de vœux	62 341	73 892	91 713	64 845	69 021

- **le mouvement C2**

- 1 180 demandes avec au moins une ligne C2.

Mouvements sur postes C2	2017-1	2016-2	2016-1
C2 (ou C1) à C2	67	74	77
Nomination suite à fusion	16		7
AFIPA/IP sur fonction administrative à C2	14	27	40
IDIV HC sur fonction administrative à C2	8	7	10
Total des postes C2 pourvus par mutations	105	108	134
Promotions (IDIVCN à HC)	27	26	37
Promotions sur place hors contingentement (suite à restructuration)	19	0	0
Promotions sur place dans le contingentement	44	3	56
Sous total des promotions sur place	63	3	56
Total des postes C2 pourvus en promotions	90	29	56
Promotions sur place non satisfaites	24	0	0
Postes C2 gelés	20		
Postes C2 vacants à l'issue du mouvement	0	0	3

le mouvement C3

- 645 demandes sur postes C3.

Mouvements sur postes C3	2017-1	2016-2	2016-1
Mutations sans priorité	32		37
Mutations avec priorité rapprochement	4		8
Mutations suite à restructurations fusions	13		
Mutations suite à déclassement reclassement	18		11
Total des mutations sur postes C3	67	48	56
Promotions sans priorité	19		32
Promotions article 23	0		4
PSP hors contingent (suite restructuration)	4		
PSP dans le contingent (50%)	31	0	32
Total des promotions sur postes C3	54	42	68
PSP demandées non satisfaites	11		
Postes C3 gelés	20	17	
Postes C3 vacants à l'issue du mouvement	0	0	0

- **Promotions à titre personnel des IDIV CN à la HC :**

Toutes les demandes ont été satisfaites.

Solidaires Finances Publiques a voté contre le projet de mouvement.